



Litige orange- intimidation par une société de contentieux

Par **ghjuigi**, le **18/02/2009** à **14:14**

Bonjour,

en octobre 2007 je commande un téléphone pour 130 euros et un prolongement d'abonnement d'un an.

Le téléphone met un mois pour arriver au lieu de 48 heures.
Il arrive cassé.

Je le renvoie, il revient un mois après et deux mois après en février 2008 je reçois une facture de 125 euros affirmant que j'avais cassé le téléphone et que je devais donc payer la réparation.

Je refuse et orange ne veut rien entendre alors j'arrête mon prélèvement automatique et je renvoie le téléphone.

Je perds 130 euros dans l'affaire.

Je reçois depuis quelques semaines des injonctions de payer d'une société mandatée par orange.

Avec des frais supplémentaires. 440 euros en tout (réparation du téléphone, forfait et frais en sus)

Il me dise maintenant que le dossier va être présenté à un juge. Que ce dernier va prendre une ordonnance pour saisie sur salaire ou de meubles.

Que puis je faire ??

Est ce que je dois écrire quoi et à qui ?

Dois je rester sans rien faire et est ce de l'intimidation ?